



## Rapport du président de la SSDS pour l'exercice 2011

### **Nouvelles à l'occasion du passage dans la nouvelle année**

Que s'est-il passé ces dernières semaines derrière les coulisses de la SSDS?

Conformément à la mission reçue lors de l'assemblée extraordinaire du 25 septembre 2011, j'ai mis un terme à la collaboration avec la SCS (Société cynologique suisse). Une lettre avait été adressée à la CTUS/SCS et une autre au comité central de la SCS. Cette missive a fait l'objet de mes remerciements pour la bonne collaboration pendant les 25 premières années de la société, mais contenait également mes regrets sur le fait que la SCS n'est pas prête de créer un cadre raisonnable pour une future collaboration. J'ai alors reçu, en guise de réponse, la demande que nous leur retournions les marques SCS 2012 qui nous avons précédemment reçues. De plus, le retrait immédiat du mandat de notre déléguée FCI nous a été notifié tout en précisant que nos juges pourront conserver au cas où il leur sera possible de faire valoir leur sociétariat auprès de la SCS. A ce sujet, j'aimerais préciser qu'aucune réglementation ou clause de résiliation ne figure dans les statuts de la SCS.

La question suivante m'a alors été posée : est-il possible qu'un groupe régional puisse rester affiliée à la SCS.

Compte tenu qu'un groupe régional n'est pas une société indépendante, ses adhérents sont membres de la SSDS et non du groupe régional et le nom « SSDS » appartient à cette société exclusivement. La désignation [www.ssds.ch](http://www.ssds.ch) avait été enregistrée et reste propriétaire de notre société.

Au cas où un groupe régional souhaiterait se rallier à nouveau à la SCS, il devrait alors présenter une proposition de démission de la SSDS lors de notre assemblée générale. Si cette proposition était acceptée, le groupe devrait remettre toute la fortune du groupe régional à la SSDS qui le gèrera tout en la tenant à disposition pendant 5 années consécutives afin de faciliter la création d'un nouveau groupe régional.

Au surplus, ce groupement devrait alors présenter à la CTUS/SCS, sous un nouveau nom, ses statuts, règlements détaillés, missions et buts, ainsi qu'un règlement sur la formation des juges. Ces documents seraient alors examinés et en cas de conformité, soumis à la conférence des délégués pour acceptation ; conférence qui a lieu tous les 4 ans, la prochaine fois au printemps 2012.

Selon les expériences faites cette année, la réunion et l'examen de tous ces documents par la CTUS en ce qui concerne ses exigences sont une tâche extrêmement volumineuse. Cela en vaut-il la peine ? Cette année, à la demande de la CTUS, nous avons dû répondre ou clarifier environ 100 erreurs en rapport avec nos listes des classements ; ce qui a été réglé à quelques exemples près de manière concrète. Aucune faute n'avait été décelée tel que par exemple départ sans EP ou promotion sans droit, etc. Cependant le championnat de Suisse a été considéré comme non conforme car pour la qualification des concurrents, nous avons utilisé

des résultats de comparaisons de travail non officielles annoncées à la SCS, c'est-à-dire de manifestations amicales et de parcours de qualification.

Pour moi, cela veut dire que nous sommes capables de corriger et contrôler nous-mêmes de manière correcte nos règlements. Nombreux sont ceux qui n'ont rien compris de tous ces points discutés et des reproches fermes de la CTUS.

Je n'écris pas ces lignes en étant fâché, non. Chacun devra alors être conscient que continuer dans ces conditions au sein de la SCS, serait impossible. A l'avenir il n'y aurait eu plus que de manifestations officielles dès le test d'aptitude aux comparaisons de travail pour toutes les classes, ainsi que pour les parcours de qualification, les championnats de suisse et du monde comme pour les examens Interraces et pour les juges engagés. Tout, tout, tout aurait été sujet à contrôle.

Donc, dès le premier janvier 2012, il n'y a pas beaucoup de nouveautés. La trésorière de la SSDS s'occupera comme auparavant de l'encaissement des cotisations. Tous ceux qui auront versé leur contribution, recevront une nouvelle carte de membre. Les livrets sont devenus superflus ; mais non les nouveaux chiens qui sont à annoncer auprès de D. Brechbühl. Les examens de travail continueront à être organisés comme auparavant et selon le règlement actuel de la SSDS. Plus nécessaire d'annoncer quoi que ce soit à la SCS. Les listes des qualifications continuent d'exister telles quelles. Pour les promotions de classe 1 à 2 et de 2 à 3, il est nécessaire d'obtenir chaque fois deux mentions de travail ou une fois 90 points. Motif : une promotion est actuellement possible après toutes les examens ; le 2<sup>ème</sup> résultat est alors conforme par rapport à la protection des animaux et de l'augmentation de la qualité de notre travail et un seul résultat ne donne pas suffisamment de renseignement sur une équipe. Je sais, il y aura des oppositions. Je doute cependant beaucoup si les motifs « Protection des animaux et qualité du travail » joueront un grand rôle.

Lors de l'assemblée générale, nous avons formé des groupes de travail qui traitent diverses tâches actuellement en cours. Je vais les citer nommément ci-après :

Groupe « enregistrement » , Marco Rella et Regula Hörler

Elaboration des programmes membres/chiens et d'examen. Les travaux sont en train d'être terminés.

Groupe de travail « règlements sur les comparaisons de travail »

Schumi, J. Beeli, T. Marty et A. Elser

Plusieurs avis différents s'y rejoignent. Tous ceux dont j'ai connaissance sont justifiés et pour certains, j'aimerais tellement qu'ils deviennent réalité lors d'une prochaine phase. Nous avons déjà à notre disposition un règlement détaillé pour les comparaisons de travail qui « fonctionne » et qui s'est révélé efficace. Des ajustements ponctuelles à faire encore, sont cependant encore nécessaires.

Statuts

U. Lanker et D. Brechbühl

La version de base sera disponible au début de l'année prochaine.

Affiliation à une organisation agricole : MM. M. Venzin, A. Schiess et R. von Niederhäusern sont en tractations. Nous et eux en sauront plus à mi-janvier.

Les premiers contacts avec l'ISDS ont été pris. Une rencontre avec son président aura lieu au début de janvier. A. Elser et H. Höneisen y participeront. L'intégration ou seulement une affiliation en feront l'objet. Selon les dires de M. J. Easton, l'ISDS accepterait l'une ou l'autre proposition.

## BIOMILL et MASTERY7TOPQUALITI

Un cadeau de Noël qui me fait très plaisir. De par leur fusion, nous avons maintenant deux mécènes principaux, donc deux montants fixes pour la caisse de la SSDS. Notre caisse recevra un montant de 10 % du volume du chiffre d'affaires des aliments pour chiens et chats et de 2 % de celui des aliments pour moutons et petit bétail.

Vous avez maintenant le choix entre 3 aliments différents pour chiens, c'est-à-dire **Biomill**, **Mastery** (aliment qui contient un taux élevé de viande) et **Topquality** (très avantageux).

Pour Biomill, à commander par téléphone auprès de Ruben Willy.

Rendez-vous sur le site [ssds.ch](http://ssds.ch), sur la page de gauche, et cliquez sur l'icône « Melior » sous la rubrique « Sponsors - mécènes ». A cet endroit, vous cliquez sur le « Onlineshop » et ensuite sur l'image du chien ou du chat. Il vous apparaît alors la formule de commande contenant des informations détaillées concernant les offres diverses.

Attention ! Mastery propose des sacs de 20 kg, raison pour laquelle le prix semble un peu cher. Topquality propose des sacs de 15 kg seulement. Chez Melior il faut alors faire attention de commander au minimum une quantité de 150 kg d'aliments ; vous pourrez également faire des mélanges avec d'autres aliments. A ce moment-là, vous obtiendrez un rabais de 30 % sur votre commande. De plus, vous pourrez également compléter votre commande d'aliments avec des pierres à lécher pour les moutons.

Pour terminer, très important, au-dessous de votre adresse, **insérez sous la rubrique « Communications - Mitteilungen » le numéro 93** ; c'est seulement à ce moment là que la fourniture sera enregistré et comptabilisé pour la SSDS. Je remercie les deux maisons pour leur engagement et, j'attends de votre part un flot de commandes.

Pour le moment, le site Biomil n'est pas encore aussi facilement d'accès pour effectuer une commande par Internet, toutefois, le nécessaire sera fait tout prochainement.

En voici encore une plutôt sombre affaire.

Dans deux groupes régionaux il y a des tractations en ce qui concerne l'exclusion de certains membres du groupe. Partout où il y a des hommes avec des idées divergentes on trouve des situations conflictuelles. Chaque année il y en a qui passent d'un groupe régional à un autre ce qui constitue pour certains une solution idéale. Nous savons aussi qu'il existent des membres qui sont uniquement des adhérents à la SSDS. Par conséquent, je prie les comités des groupes régionaux concernés de bien vouloir vérifier si ces exclusions sont justifiées et peuvent être dûment motivées. A cet endroit, les discussions émotionnelles n'y ont pas leur place car les motifs figurent dans nos statuts. Une exclusion de la SSDS peut prendre effet seulement si son comité considère qu'elle est justifiée et le vote sur la proposition présenté lors de l'assemblée générale le confirme.

J'espère que toutes les affaires traitées dans ce rapport de l'exercice 2011 soient également acceptés en tant que rapport du président. Par avance, je vous en remercie.

Le comité de la SSDS « in corpore » souhaite à tous de bonnes fêtes et forme ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Heinz Höneisen